

FORMATION OBLIGATOIRE

PERMIS D'EXPLOITATION

RELATIF À LA FORMATION DES LOUEURS DE CHAMBRES D'HÔTES DELIVRANT DES BOISSONS ALCOOLIQUES

Public : Cette formation s'adresse aux loueurs de chambres d'hôtes qui proposent des boissons alcooliques à leur clientèle dans le cadre de l'hébergement ou de la table d'hôtes.

Pré-requis : Pour les loueurs de chambre d'hôtes ou tables d'hôtes.

Cette formation obligatoire est dispensée par **UMIH FORMATION**, agréé par le Ministère de l'Intérieur: n° NOR INTD 1636316A (en date du 8 décembre 2016).

À L'ISSUE DE CETTE FORMATION, les participants seront capables de :

- Maîtriser l'exploitation spécifique de chambres d'hôtes délivrant des boissons alcooliques en sensibilisant et en responsabilisant les exploitants aux obligations particulières liées à l'offre de boissons alcooliques.
- Acquérir une connaissance des dispositions relatives à la prévention et la lutte contre l'alcoolisme, la protection des mineurs et la répression de l'ivresse publique, la lutte contre le bruit, les faits susceptibles d'entraîner une fermeture administrative, les principes généraux de la responsabilité civile et pénale des personnes physiques et des personnes morales.

1
JOUR

- ▶ INTER ENTREPRISES
- ▶ 7 HEURES
- ▶ 6 À 15 PARTICIPANTS

Raison d'être de l'obligation de formation adaptée à l'activité spécifique des loueurs de chambres d'hôtes

Spécificités de l'attestation dite «permis d'exploitation» pour loueurs de chambres d'hôtes (cerfa n° 14407*02)

La réglementation spécifique des chambres d'hotels

Les conditions liées à la personne

Les conditions liées à la licence

Les obligations relatives à la vente d'alcool

Règlementation locale

Evaluation des connaissances

Validation de la formation :

Evaluation des connaissances. Remise d'une attestation de formation et délivrance du CERFA du Ministère de l'Intérieur.

MOYENS PÉDAGOGIQUES:

Enseignements théoriques les 2/3 du temps. Enseignements pratiques : mise en situation, analyse de cas.

INTERVENANTS:

Animateurs spécialisés dans le secteur CHR.D.